



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/debat-faut-il-inscrire-l-education.html>

Débat "Faut-il inscrire l'éducation à la vie affective et sexuelle dans le programme scolaire ?", Bruxelles

- Agenda des droits de l'enfant -

Date de mise en ligne : jeudi 29 septembre 2011

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Débat "Faut-il inscrire l'éducation à la vie affective et sexuelle dans le programme scolaire ?", Bruxelles

La Fédération Laïque de Centres de Planning Familial vous invite à son débat : "Faut-il inscrire l'éducation à la vie affective et sexuelle dans le programme scolaire ?"

Thématique :

L'éducation à la vie affective et sexuelle (EVAS) favorise le développement d'une sexualité libre, autonome et responsable. Elle tend également à prévenir les infections sexuellement transmissibles et les grossesses non désirées, ainsi qu'à lutter contre les inégalités, l'intolérance et les violences liées à la sexualité. Actuellement, toutes les écoles ne dispensent pas de l'EVAS, faut-il la leur imposer ?

Date :

Le jeudi 29 septembre 2011 à 20h30

Lieu :

Au Centre d'Action Laïque de Bruxelles (Salle Willy Peers), Campus de la Plaine ULB, accès 2, avenue Arnaud Fraiteur à 1050 Bruxelles.

Inscriptions :

Par mail à l'adresse opoellaer@planningfamilial.net ou par téléphone au 02/502.82.03